



Marché couvert : la plupart des commerçants fument

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 19 décembre 2009

Marché couvert de Malakoff

La plupart des commerçants fument

On range les poissons et autres aliments la cigarette à la bouche

Demande à la mairie : J'ai eu une réponse positive il y a quelques mois mais non suivie d'effets

La police municipale dit que ce n'est pas son travail et m'oriente vers la police de Vanves qui dit qu'ils n'interviennent pas dans la commune voisine pour si peu

Que recommandez vous de faire ?

Réponse :

En supposant que le marché soit géré par la Mairie, c'est au Maire de veiller à ce que la loi Evin y soit respectée. Vous devez donc, dans un premier temps, sommer le Maire, par lettre recommandée avec avis de réception, de faire respecter la loi par tout moyen à sa disposition.

Si cette sommation ne produit pas d'effet, [déposez une plainte](#) entre les mains du procureur de la République.